



### Liminaire CTL du 28/09/2020

Monsieur le Président,

Depuis le début du mois de septembre, un ensemble de nouvelles mesures ont été mises en place sur le territoire national pour lutter contre la COVID. Ces nouvelles dispositions d'ordre sanitaire décidées par le gouvernement, fondées sur l'expertise scientifique en vue de protéger la santé de la population, n'en constituent pas moins des restrictions graves aux libertés individuelles et collectives, notamment en matière syndicale.

Force Ouvrière condamne ces restrictions qui entravent le droit de réunion et de manifestation et revendique le rétablissement de ces libertés dans le cadre du respect des gestes barrières.

De plus, cette situation risque de générer, à terme, un recul des droits sociaux, de la protection sociale et des services publics.

La remise en cause du droit du travail et du statut de la fonction publique empêche la création d'emplois stables et pérennes.

Aussi, et dans l'immédiat, FO estime indispensable que le gouvernement annonce sans délai que les réformes (celle du système universel de retraite contesté largement et celle de l'assurance chômage rejetée par l'ensemble des confédérations syndicales) sont abandonnées.

Au sein de la Fonction publique, les agents ne sont pas épargnés par cette volonté de remettre en cause les droits sociaux. En effet, le nouveau gouvernement fait semblant de s'intéresser à leur bien-être, alors que le point d'indice est pratiquement gelé depuis 10 ans, que les suppressions d'emplois et les restructurations continuent, que le statut de fonctionnaire est menacé par la loi de transformation de la fonction publique 2019. Sur ce dernier point, deux mesures symbolisent ce recul social, la possibilité de recruter des contractuels et la mise en place d'une rupture conventionnelle destinée à licencier des agents titulaires.

De surcroît, la nouvelle Ministre, Amélie de MONTCHALIN, lance un appel direct aux fonctionnaires sur leur avenir pour mener une politique publique qui serait claire et répondrait aux aspirations des citoyens. Cet appel, lancé au mépris du rôle des organisations syndicales qui représentent les agents de la Fonction publique, s'apparente à une vaste opération de communication et d'enfumage pour détourner l'attention des fonctionnaires de leurs préoccupations immédiates, qui sont le maintien de leur statut, de leurs missions et de leur pouvoir d'achat.

A la DGFIP, cette politique ultra-libérale se traduit par la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité qui aurait plutôt dû s'appeler suppression du réseau de proximité ! FO DGFIP 84 ne fait aucune différence entre les réorganisations de services liées au NRP et les autres, car elles ont, selon nous, toutes la même finalité. Elles consistent à faire disparaître les services traditionnels de la DGFIP et leurs missions au profit de succédanés protéiformes, intitulés au fil du temps MSAP, MFS puis EFS. Ces organismes, du fait de leur caractère ultra-généraliste, ne peuvent répondre aux attentes précises des contribuables et des redevables des collectivités locales.

Pourtant le discours du Directeur Général (message Ulysse du 3 septembre) se veut prometteur, nous le citons :

« *la DGFIP a engagé une démarche visant à rééquilibrer la présence de ses services sur le territoire*

*en relocalisant des emplois dans des villes moyennes ou plus petites... Cette démarche, qui s'inscrit dans les orientations gouvernementales, répond également aux aspirations de ceux d'entre vous qui souhaitent trouver de meilleures conditions de vie personnelle et ne plus subir les contraintes de transports... ». M. FOURNEL complète ses propos par le constat que « la crise sanitaire nous a ainsi conduits à confirmer notre capacité à travailler à distance. »*

Pour FO DGFIP 84, c'est exactement le contraire de ce qui est affirmé dans ce message que la DGFIP met en place, à savoir un réseau réduit comme peau de chagrin, en termes d'effectifs, avec des agents contraints de travailler de plus en plus loin de leurs résidences. Depuis des années, des emplois sont supprimés et des structures sont vidées de leur personnel pour justifier les regroupements et, à terme, l'externalisation de missions propres à la DGFIP, pourtant qualifiées de régaliennes par le gouvernement lors de la période de confinement.

Par ailleurs, la démarche de démétropolisation annoncée par M. FOURNEL n'est pas destinée à garantir le bien-être des agents. Elle vise plutôt à réduire la dépense et les loyers budgétaires. De surcroît, contrairement à ce que prétend le Directeur Général, rien ne garantit que les collègues concernés par les transferts de services des grandes métropoles vers des villes de moindre importance ont envie de déménager !

Pour FO DGFIP 84, la période de confinement a démontré le caractère indispensable de notre réseau de proximité, au service des usagers. Monsieur le Président, FO DGFIP 84 tient à vous rappeler aujourd'hui son exigence du retrait du NRP et de tous les projets menés dans notre administration pour supprimer des missions et des emplois dans nos services !

Afin de permettre aux représentants du personnel d'exprimer une position formelle sur cette question, FO DGFIP 84 demande que, conformément au rôle qui est le sien, ce CTL rende un avis sur votre projet de NRP qui modifie d'une manière inédite l'organisation des services de la DGFIP dans le département de Vaucluse et ce, dès 2021.